Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 035-213501562-20261104-662026-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT MALO
CANTON DE COMBOURG
COMMUNE DE LONGAULNAY

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
- en exercice : 15
- présents : 09
- Absents excusés : 06

Séance du 02 novembre 2026

Date de convocation : 23 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de novembre, le Conseil Municipal de la commune de LONGAULNAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David BUISSET.

Présents : M. BUISSET David, Mme GROSSET Christèle, Mme DELAHAYES Oksana, M FOUERE Jean-Claude, M ROUAULT Dominique, Mme PERCHEREL Betty, M. BASSET Franck, M. LE HIR Pierre-Yves, M. MAHE Olivier.

Absentes excusées : M BOUGARD Frédéric, Mme VAUQUENU Mélanie, M. David ROUILLE, Mme Fabienne BRANDILLY, Mme Hélène BRUGALLE, Mme PEUVREL Mireille.

Secrétaire de séance : M. MAHE Olivier.

Délibération n°66/2026

OBJET : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE (CEP) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE.

Monsieur le Maire donne pour lecture aux Membres du Conseil Municipal la convention d'adhésion au service de conseil en énergie partagé (CEP) de la communauté de communes Bretagne Romantique.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDENT de nommer M. Olivier Mahé, élu référent.
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait à Longaulnay, le 03 novembre 2026.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé.

Le maire,
David BUISSET

MAIRIE DE LONGAULNAY 35190 (ILLE-ET-VILAINE)